

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL  
Séance du 9 septembre 2024

Envoyé en préfecture le 13/09/2024  
Reçu en préfecture le 13/09/2024  
Publié le  
ID : 076-257604512-20240909-D2024\_22-DE

N° ordre de passage : 6  
N° annuel : D2024-22

Mise en ligne le 13/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf septembre à dix-huit heures trente, les membres du comité syndical dûment convoqués, se sont réunis en la salle des Colombiers de Blossenville, sous la présidence de M. Philippe DUFOUR, Président.

Nombre de délégués :

en exercice : 44
présents : 26
votants : 26

Présents : M. Jean François ALIGNY, M. Emmanuel BOUST, M. Luc CLAEYSSENS, M. Alain COUROYER, M. Joel DESCHAMPS, M. Christophe DUBOSC, M. Philippe DUFOUR, M. Daniel LEGROS, M. Olivier MATEUF, M. Bruno PAULMIER, M. Bruno PICARD, M. Jean Paul RENAUX, M. Jean-Jacques THOMAS, M. Pascal VANIER, M. Grégory BAR, M. Laurent BOUDIN, M. Serge BOUST, M. Etienne LARDANS, M. Didier BELLIERE (2), M. Philippe COTE, M. Yves TOSTAIN, M. Martin CEROU, Mme ROUSSEL Mathilde, M. Francis TRUPTIL, M. Hervé LECLERQ.

Absents : M. Denis GUEDIN, M. Bernard TAILLEUX, M. Pascal CAPRON, M. Frédérick LEJEUNE, M. Olivier LECONTE, Mme Josiane CERVEAU, M. Alexandre TERRIER, M. Gérard TIERCELIN, M. Claude ROUSSIGNOL,

Date de convocation :  
22/08/2024

Excusés : M. Jean Pierre CANU, M. Stéphane FOLLIN, M. Noel GODEFROY, M. Dominique BOUGON, M. Jean Christophe DALLE, M. Philippe LARCHEVEQUE, M. Christian LEROUX, M. Pierre-Yves MENAGER, Mme Monique HOUSSAYE.

Conformément à l'article L 121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil, M. Christophe DUBOSC ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**FIXATION DES PARTICIPATIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES POUR L'ANNEE 2025**

Le Président rappelle au Comité Syndical qu'en raison de la mise en place de la taxe GEMAPI sur la communauté de communes Doudeville Yerville, le montant de leur participation doit leur être fourni au 31 octobre de l'année N-1.

Le Président propose au comité une augmentation des participations communales et intercommunales de 5% pour l'année 2025. Le montant global des participations atteint 297 021.18 €, dont voici le détail par collectivité :

COLLECTIVITE	Part gemapi	Part hors gemapi	Montant de la participation
CC Côte d'Albâtre	●	●	185 735,02 €
CC Terroir de Caux	●	●	90 620,61 €
CC Plateau Caux Doudeville Yerville	●		14 773,56 €
Bénesville		●	752,98 €
Bretteville St Laurent		●	1 268,14 €
Canville les Deux Eglises		●	2 150,38 €
Gonzeville		●	917,58 €
Prétot-Vicquemare		●	113,54 €
Reuville		●	689,37 €
<b>TOTAL</b>			<b>297 021,18 €</b>

Le Quorum constaté, il est procédé au vote à 19h05.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'appliquer une augmentation de 5% aux participations communales et intercommunales pour l'année 2025.**

Fait à Fontaine le Dun, les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Christophe DUBOSC,  
Le secrétaire de séance,  
Date de signature : 10/09/2024



Philippe DUFOUR,  
Président du SMBV Dun Veules  
Date de signature : 10/09/2024



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)